

Présélection d'un consultant (firme) pour assurer la maintenance corrective et évolutive de la plateforme E Learning

Avis à manifestation d'intérêt /demande de proposition allégée
AMI n°2022-01/ARCOP/SP/PRM du 12/08/2022

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).
 2. L'Autorité de régulation de la commande publique a inscrit dans son budget, exercice 2022 des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles relatif à la maintenance corrective et évolutive de la plateforme E Learning.
 3. **Les services comprennent :**
 - la mise à jour de la plateforme de e-learning en implémentant au fur et à mesure de nouvelles fonctionnalités et spécifications techniques ;
 - la communication de la plateforme de e-learning et l'application de gestion des formations ;
 - le déploiement au fur et à mesure de chaque groupe de fonctionnalités ou module exploitable de l'application (livraison continue) ;
 - le transfert de compétences au service informatique de l'ARCOP tout au long du processus de maintenance de l'application ;
 - la mise à la disposition de l'ARCOP de toute la documentation et tous les outils nécessaires à la maintenance et aux éventuelles mises à jour ;
 - la mise à la disposition de l'ARCOP de tous les programmes (sources et exécutables) du système ;
 - la fourniture d'un manuel d'utilisation et d'exploitation ;
 - l'accompagnement du service informatique à la première formation des utilisateurs à l'exploitation du nouvel outil.
 4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
 5. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :
 - la nature des activités du candidat ;
 - les qualifications du candidat dans le domaine des prestations : faire la preuve que le consultant (firme) dispose d'un agrément domaine 5 : intégrateurs de solutions informatiques ;
 - les références (pertinentes en rapport avec la mission) du candidat concernant l'exécution des références analogues au cours des cinq (05) dernières années avec au moins une référence relative un (01) un projet d'implémentation d'une plateforme de e-learning basée sur MOODLE avec modification du code source et du modèle logique de données.
- La présentation de chaque référence doit faire ressortir au moins l'intitulé de la mission, le nom et les contacts du maître d'ouvrage, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de la mission, la description détaillée de la mission, le montant du marché ;
NB : Fournir les copies des pages de garde et de signature des marchés et les attestations de bonne fin ou des rapports de validation.
6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations montrant qu'ils sont qualifiés. Par ailleurs, Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 7. Le consultant le plus qualifié et expérimenté sera retenu. Seul ce dernier sera invité à remettre une proposition technique et financière. Si cette proposition est jugée conforme et acceptable, le consultant sera invité à négocier le marché.
 8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat permanent de l'ARCOP, sis Avenue de l'Europe, Face à la Délégation de l'Union Européenne, 01 BP 2080 Ouagadougou 01 et aux heures suivantes : du lundi au Jeudi de 07h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h 00, le vendredi de 07 h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
 9. Les manifestations d'intérêt présentées en un (1) original et deux (2) copies marquées comme telles doivent être déposées, à l'adresse ci-après : Secrétariat permanent du Secrétaire permanent de l'ARCOP sis Avenue de l'Europe, Face à la Délégation de l'Union Européenne, 01 BP 2080 Ouagadougou 01 au plus tard **le 29/08/2022 à 09h00**, sous pli fermé avec la mention « Manifestation d'intérêt pour la maintenance corrective et évolutive de la plateforme E Learning ». L'ouverture des plis sera faite immédiatement dans la salle de réunion de l'ARCOP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui y souhaitent assister.

L'administration se réserve le droit de ne donner suite à tout ou une partie du présent avis à manifestation d'intérêt.
Budget prévisionnel : 15 000 000 FCFA TTC

Le Secrétaire Permanent

Modeste YAMEOGO